



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Secteur Pédagogie et Vie Scolaire

Date : 22 septembre 2020

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN - Yoann VIGNER

Objet : Test positionnement 2nd CAPa

Madame Isabelle CHMITELIN

Directrice Générale de l'Enseignement et de la
Recherche

**DGER - 1 ter, Avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP**

Madame la Directrice Générale

Les évaluations, imposées à la rentrée 2018, en classe de seconde générale, technologique et professionnelle par le Ministère de l'Education Nationale et appliquées dans l'Enseignement Agricole sans prise en compte de nos spécificités, sont à nouveau mise en œuvre cette année et élargies aux classes de CAPa.

Dès leur mise en œuvre nous avons posé de nombreuses questions (connaissance des questions par les enseignant·es concerné·es, résultats précis et individuels de nos élèves, moyens mis en œuvre pour réaliser ces tests, lieu de stockage de ces tests...) et nous avons demandé un bilan à l'échelon national pour l'enseignement agricole public. Nous avons renouvelé ces demandes l'an dernier, restées sans suite.

Nous nous sommes aussi interrogés sur l'exclusion dans le contenu de ces évaluations des apprentissages importants en se centrant uniquement sur certaines capacités en français et en mathématiques. Nous restons là encore sans réponse quant à la finalité réelle de ces évaluations qui devraient permettre un meilleur suivi et accompagnement personnalisé de l'élève ... ceci alors même que les réformes en cours actent leur disparition.

Remettre le dispositif en l'état sans ces réponses et ce bilan est inacceptable pour le Snetap-FSU.

Mais, les enseignant.es ont découvert ces derniers jours que cette année des questions complémentaires, mais loin d'être anodines, ont été ajoutées dans la plus grande discrétion. Elles portent d'une part sur le vécu des élèves pendant le confinement, d'autre part sur les méthodes de travail de leurs professeurs pendant cette même période. Là encore le Snetap-FSU s'interroge sur l'objectif de ces questions et à quoi pourront bien servir des résultats d'une enquête sur la perception par les élèves du travail des professeurs, intégrés à un test visant à évaluer les connaissances des élèves ?

Dans ces conditions, le Snetap-FSU demande la suspension de ces évaluations.

Le Snetap-FSU demande également le respect de la liberté pédagogique des enseignant·es. Ils/elles n'ont pas attendu l'application de ce dispositif pour évaluer leurs élèves. Les enseignant·es les évaluent régulièrement dans le cadre de la classe et à partir des enseignements réellement effectués.

Ce choix du cadre, de la forme, du moment de l'évaluation de leurs élèves relève de leur liberté pédagogique en cohérence avec le code de l'éducation qui précise que : - Article D321-6 *"L'enseignant de la classe est responsable de l'évaluation régulière des acquis de l'élève. Les représentants légaux sont tenus périodiquement informés des résultats et de la situation scolaire de leur enfant"*

Les enseignant·es sont donc libres d'utiliser en partie, en totalité ou pas du tout ces évaluations, en fonction de l'appréciation professionnelle qu'ils en font dans l'intérêt de leurs élèves. Il en est de même pour la remontée des résultats.

Dans le contexte actuel, les équipes n'ont pas attendu ces tests numériques pour faire le point avec les élèves sur leur situation scolaire, leurs difficultés ou au contraire aptitudes dans tel ou tel domaine. En situation post-confinement, ce ne sont d'ailleurs pas les seuls enseignant·es de français et de mathématiques qui ont mis en place ces dispositifs pédagogiques mais bien l'ensemble des équipes. Ces tests nationaux ne sont pas adaptés en cette période COVID.

Ce dispositif ne s'appuyant sur aucun texte réglementaire et s'inscrivant dans le cadre d'une réforme du lycée et du baccalauréat que nous dénonçons, le Snetap-FSU soutiendra tous et toutes les enseignant·es qui exerceront leur liberté pédagogique en considérant que ces tests n'ont pas d'intérêt pour leur progression pédagogique.

Veillez croire, Madame la Directrice Générale, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.



Olivier BLEUNVEN
Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU